

- Commission ressources -

5 - Rapport sur les orientations générales du budget pour 2019

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique

Commission ressources

Session du 12 mars 2019

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2019

Mesdames, Messieurs,

En application du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir débattre des orientations générales destinées à préparer le projet de budget primitif qui sera examiné au cours du mois d'avril prochain.

Conformément aux obligations réglementaires, ce rapport s'articule autour d'une présentation des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels mais également de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que des caractéristiques de la dette. Le rapport présentera au préalable l'environnement dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif pour 2019.

1. Une année 2018 marquée par les inondations dramatiques du mois d'octobre, une faible dynamique des AIS, une gestion financière rigoureuse et une absence d'effet ciseau

Les intempéries d'octobre

Les inondations d'octobre 2018 ont frappé durement le Département de l'Aude et la population : 204 communes ont été sinistrées, près de 115 millions de dégâts ont été recensés sur le territoire et le coût estimé des réparations s'élève à plus de 25 M€ pour les équipements du Département. Face à cet événement, notre collectivité a démontré sa capacité à se mobiliser dans l'urgence et à s'organiser pour venir en aide rapidement aux sinistrés.

Fort de sa compétence en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département a été présent sur le terrain dès les premières heures aux côtés des populations et des territoires sinistrés et s'est mis en ordre de marche pour rétablir le réseau routier, évaluer les dégâts et accompagner les audoises et les audois au plus près des territoires notamment à travers la mise en place du fonds d'extrême urgence en partenariat avec l'Etat. Dès la session d'octobre, ce sont près de 37,5 M€ qui ont été prévus en autorisations de programme pour accompagner les collectivités et pour faire face à nos propres besoins. Pour faire face aux besoins urgents de la fin d'année 12 M€ de crédits de paiement avaient également été inscrits en DM2.

Le financement de ces investissements s'est appuyé d'abord sur les subventions reçues dans le cadre des inondations soit un montant total de près de 16,7 M€. Ainsi, la solidarité nationale des autres collectivités a permis de recueillir 4,6 M€ de dons ; l'Etat a versé 5,1 M€

d'avances pour le financement du réseau routier départemental et la Région 2 M€. Par ailleurs, afin de faciliter l'attribution de subventions, la Région a également versé 5 M€ au Département sous forme d'avances pour les communes sinistrées.

Enfin pour faire face au besoin de reconstruction, le financement des investissements s'est fondé aussi sur l'emprunt 2018 qui, prévu initialement à hauteur de 25 M€, a été relevé à hauteur de 35 M€ en décision modificative dans un contexte où les taux proposés demeuraient relativement bas et sur des maturités plus longues.

La situation financière fin 2018

La situation financière du Département, fin 2018, est relativement saine. En effet, après l'effet ciseau de ces dernières années et particulièrement en 2017, l'évolution plus favorable des recettes 2018 que celle des dépenses permet une reprise de l'autofinancement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 491,4 M€ en hausse de 9,8 M€ par rapport à 2017 tirées par le dynamisme de la fiscalité. Ainsi, la taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de 2,7 M€ sous l'effet de la seule revalorisation des bases, le taux étant inchangé depuis 7 années consécutives. Les droits de mutation à titre onéreux ont évolué de 2,23 M€, soit + 4,19 % par rapport à 2017. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent, quant à elles, de seulement 4,59 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses d'aide sociale à l'enfance. L'évolution des allocations individuelles de solidarité demeure relativement faible concernant les allocations RSA (+ 1,2 M€), l'APA (+ 0,6 M€) et la PCH (+ 0,58 M€). Les autres dépenses ont été maîtrisées.

La bonne gestion des années antérieures a aussi permis en parallèle au Département de mener une politique d'investissement volontariste. Ainsi, les dépenses d'investissement bien qu'en légère baisse s'élèvent à près de 76 M€. Les premiers travaux liés aux inondations ont pu être absorbés et ont eu une incidence sur le budget de 10,11 M€, sur les 12M€ inscrits à titre prévisionnel comme indiqué précédemment. Au total, les dépenses d'équipement départementaux s'élèvent à 48,96 M€ dont près de 11 M€ sur les collèges et 31,39 M€ pour les routes. Les subventions d'investissement (près de 27 M€) ont permis de financer les projets structurants, le réseau Aqua Domitia, le Très Haut Débit, l'aide aux communes, les projets en matière d'AEP et d'assainissement et donc aussi l'accompagnement des collectivités sinistrées.

Fin 2018, la situation du Département apparaît donc heureusement saine avec un niveau du fonds de roulement préservé à hauteur de 54,3 M€, permettant à notre collectivité d'envisager sereinement l'effort de reconstruction engagé et la poursuite des opérations majeures d'investissement.

Bien entendu cette situation ne doit pas faire oublier que la gestion budgétaire départementale reste un exercice contraint : les ressources sont étroitement liées à l'évolution du contexte économique et elles restent extrêmement volatiles. De surcroît, l'Etat, sous couvert d'une démarche d'amélioration des comptes publics, a posé le cadre d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales pour la période 2018 - 2020 à 1,2 % par an.

Je vous rappelle que cet objectif devait faire l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et la collectivité au plus tard en juin 2018. Notre Assemblée n'a pas souhaité signer ce contrat tant parce qu'il remet en cause du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales qu'au regard de la nature des dépenses de la collectivité et du caractère contraint de la majorité d'entre elles. Dans le cas du non-respect de cet objectif, la collectivité se verrait appliquer une pénalité à hauteur de 100 % du montant du dépassement.

Pour l'exercice 2018, le Département devrait voir ses dépenses de fonctionnement progresser d'à peine plus de 1 % grâce aux fruits d'une gestion rigoureuse entamée il y a de cela plusieurs années et par la prise en compte des évènements exceptionnels liés aux inondations. Il convient aussi de signaler que la faible dynamique des AIS en 2018 participe à ce résultat. Et de rappeler que la dépendance de nos dépenses sociales à des paramètres dont nous n'avons pas la maîtrise demeure une constante et qu'une bonne gestion budgétaire ne saurait endiguer une évolution à la hausse conséquente.

1.1. Les nouvelles dispositions réglementaires impactant le budget départemental

Bien que les réponses n'aient pas été à la hauteur des attentes des départements en matière de financement des AIS, de nouvelles ressources ont été créées en Loi de finances ayant un effet plutôt favorable sur le budget départemental pour 2019.

Ainsi, la Loi de finances rectificative pour 2018 (LFR2018) a créé un fonds de stabilisation à destination des départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité à hauteur de 115 M€. Ce fonds engagé pour trois ans est basé sur le montant par habitant du reste à charge des AIS. L'éligibilité est fondée sur plusieurs critères prenant en compte le potentiel fiscal, le revenu fiscal de référence et le taux d'épargne brute. La répartition est ensuite calculée en fonction du reste à charge, de la population et d'un indice synthétique tenant compte du potentiel fiscal, du revenu et du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département devrait bénéficier d'une recette de 2,1 M€.

La LFR 2018 modifie également les mécanismes de financement par l'Etat au titre des Mineurs Non Accompagnés admis à l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, la proportion de MNA supplémentaire qui bénéficie de l'aide forfaitaire de 6 000 € passe de 50 % à 75 % en 2019.

Quant aux principales dispositions de la Loi de finances pour 2019 qui ont une incidence sur le budget 2019, elles portent sur :

- La mise en place d'un fonds de solidarité interdépartementale doté de 250 M€ et financé par les départements (FSID). Ce fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les DMTO 2018 vise à une meilleure répartition des recettes au bénéfice des départements confrontés à des difficultés sociodémographiques : d'une part, les départements très ruraux marqués par une insuffisance structurelle de moyens pour répondre aux défis d'aménagement du territoire et d'autre part, les départements ayant une situation sociale dégradée et des DMTO inférieurs à la moyenne nationale ; selon les premières estimations, le Département de l'Aude devrait contribuer à hauteur de 1,171 M€ et percevoir une recette de 2,687 M€, soit un solde net de 1,5 M€ ;
- La modification des modalités de répartition de la DGF qui a pour but d'élargir l'assiette de l'écrêtement de la DGF qui s'applique aux départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 95 % à la moyenne nationale. L'objectif est d'assurer une répartition plus équitable de l'écrêtement passant de 5 % de la dotation forfaitaire à 1 % des recettes réelles de fonctionnement ; à cela, s'ajoute la hausse de la dotation de péréquation de 10 M€ mais financée en interne ;
- Le remplacement de la dotation globale d'équipement (DGE) par une dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui s'articule en deux parts : une première part qui représente 77 % de l'enveloppe et est répartie au niveau régional sous forme de subventions dans des domaines jugés prioritaires au niveau local et une deuxième part, 23 % de l'enveloppe qui est répartie entre les départements à raison de leur

insuffisance de potentiel fiscal. Sur ce sujet, le Département sera vigilant à déposer rapidement des dossiers de demandes de subvention lui permettant de mobiliser les crédits issus de la première part de la DSID.

Il convient aussi de souligner et de déplorer, comme chaque année, la poursuite de la baisse de la DCRTP et des allocations compensatrices de fiscalité;

Par ailleurs le présent rapport sur les orientations budgétaires ne saurait passer sous silence les annonces faites, par le Gouvernement, sur une prochaine réforme de la fiscalité qui pourrait concerner directement notre collectivité au travers du transfert au bloc communal de la TFB, seule fiscalité directe mobilisable par les départements. Mais, en l'absence de visibilité sur les perspectives envisagées dans ce domaine et eu égard au fait que ces évolutions, si elles devaient intervenir, n'auraient de conséquences que sur les exercices ultérieurs, il n'en est pas tenu compte dans le présent rapport.

2. Un budget 2019 tourné vers les solidarités humaines et territoriales

La préparation du budget 2019 s'inscrit donc dans les faits dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des ressources des départements et de contrainte d'évolution des dépenses de fonctionnement mise en œuvre par l'Etat. . Pour autant, notre collectivité restera mobilisée pour exercer ses compétences et son cœur de métier. Le budget 2019 démontrera une fois de plus la volonté du Département d'accompagner au plus près les populations en difficulté et de susciter le développement de notre territoire.

Au-delà de la nécessaire reconstruction du territoire, le Département poursuivra son engagement pour soutenir l'économie audoise, renforcer l'attractivité du territoire ou accompagner des projets structurants notamment à travers les travaux de reconstruction du collège des Fontailles à Castelnaudary, l'engagement des études détaillées préparatoires à la reprise complète du collège Alain à Carcassonne, l'aménagement du Centre Médico-social à Lézignan ou encore la poursuite du financement du déploiement du Très Haut débit.

Les solidarités humaines demeurent également au cœur de l'action et du budget du Département. La rapide progression ces dernières années de l'aide sociale à l'enfance avec l'accueil des mineurs non accompagnés a fortement mobilisé les services départementaux et démontré une fois de plus le rôle essentiel de notre collectivité dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Dans le même temps, la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a réaffirmé le rôle de chef de file du Département en matière de prévention de l'autonomie et d'accompagnement dans la prise en charge de la dépendance.

Face à ces enjeux de société et dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat et la compensation insuffisante des charges liées aux allocations individuelles de solidarités, le Département a su mener une politique budgétaire rigoureuse qui lui a permis de préserver ses ressources tout en maintenant un service de qualité.

A travers le budget 2019, les solidarités humaines et les solidarités territoriales demeurent les axes forts du Département pour un territoire d'avenir qui se relève des événements tragiques de 2018.

Dans les chapitres qui vont suivre, le parti a été pris de conserver une présentation budgétaire tenant compte de la nature des dépenses et des recettes telles que nous l'avons toujours établie ces dernières années. Ainsi les postes de dépenses liées aux intempéries d'octobre 2018, même s'ils seront cités, ne sont pas distingués car il est apparu préférable

pour une information complète de l'Assemblée de marquer les dynamiques globales de notre budget.

Toutefois, afin de permettre une vision d'ensemble des inscriptions liées aux intempéries d'octobre dernier, un tableau récapitulatif en annexe au présent rapport retrace les inscriptions en dépenses et en recettes, identifie la pluri-annualité de certaines dépenses et distingue ce qui relève d'un financement direct par le Département de ce qui relève du portage des financements relevant de la solidarité nationale que notre collectivité a souhaité porter au bénéfice des collectivités concernées.

2.1. Une évolution favorable des recettes de fonctionnement

D'un montant global de 496 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2019 évoluent favorablement par rapport au budget 2018, soit + 10,2 M€ portées notamment par la dynamique attendue de certains pans de la fiscalité (base de taxe foncière, DMTO,...).

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

	BP 2018	Budget 2018	DOB 2019
Impositions directes	152,4	152,7	156,8
Impôts et taxes	188,6	188,8	195,9
Dotations et participations	103,0	103,1	104,7
Autres produits de fonctionnement	38,7	41,3	38,7
Recettes réelles fonctionnement	482,7	485,9	496,0

La construction du budget pour 2019 reposera sur les éléments suivants :

- Pour la huitième année consécutive, le taux de foncier bâti demeure inchangé. La progression des produits de fiscalité directe d'un montant total de 156,8 M€ est liée essentiellement à l'évolution des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de + 2,2 % et des frais de gestion de 3 %.
- Au regard des tendances sur 2018 et des nouveaux dispositifs créés en Loi de finances rectificative pour 2018, les produits de la fiscalité indirecte (195,9 M€) évoluent favorablement. Ainsi, les droits de mutation à titre onéreux sont évalués sur la base d'une augmentation de 3 % et la TSCA + 1%. Seule la taxe d'aménagement fait l'objet d'une baisse en lien avec le rattrapage par l'Etat d'indus à hauteur de 0,4 M€. Sont également prévues de nouvelles recettes : 2,1 M€ au titre du fonds de stabilisation AIS et 2,69 M€ pour le Fonds de soutien interdépartemental ainsi que 150 000 € au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- Les dotations et participations d'un montant de 104,7 M€ évoluent de 1,6 M€. La dotation globale de fonctionnement progresse uniquement sur la part forfaitaire en fonction de la population. La DCRTP et les allocations compensatrices subiront une nouvelle baisse. En matière d'insertion, le FAPI est reconduit et une inscription de 0,6 M€ est prévue à titre prévisionnel pour le plan pauvreté. 1 M€ est évalué au titre de la contribution de l'Etat aux coûts de prise en charge des MNA.

Enfin, les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits de gestion, les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en baisse en raison principalement de recettes perçues en 2018 au titre de 2017.

2.2. Un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes

En 2019, le Département poursuivra les efforts déjà entrepris pour maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement tout en maintenant une politique dynamique d'aide aux personnes en difficulté. Le budget 2019 traduira à nouveau des priorités et de nouveaux efforts de gestion.

Les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 471,2 M€, en progression de 4 M€.

Les missions de solidarités humaines d'un montant global de 275,25 M€ progresseraient de 4,3 M€.

La mission **Enfance Famille** connaîtra une faible augmentation par rapport au budget 2018 avec notamment le programme Aide sociale à l'enfance qui progresserait d'environ + 0,5 M€ principalement sur les mesures de prise en charge physique (+ 0,7 M€). La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'établira à 5,6 M€.

La stabilisation des dépenses de RSA permet de prévoir une augmentation limitée de 0,8 M€ des crédits de la mission **Action sociale et insertion**, pour atteindre 115,2 M€. Pour 2019, les allocations RSA (98,8 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation prévue soit + 1,5 % au 1er avril avec une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires de 1%.

Toutefois, ce montant ne tient pas compte, faute d'éléments probants, de l'impact de la diminution des contrats aidés, de la réforme de l'assurance chômage, et à venir celle de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

En ce qui concerne le programme Action sociale, il diminuera de 0,8 M€ correspondant au fonds de secours d'extrême urgence mis en place l'année dernière suite aux inondations d'octobre 2018.

En revanche, les crédits des programmes Insertion professionnelle et Logement restent globalement stables.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	Budget 2018	DOB 2019
A Enfance Famille	42,08	43,22	43,74
B Action sociale et insertion	113,35	114,41	115,19
C Autonomie	114,27	113,31	116,32
D Education	6,52	6,80	6,69
E Culture et patrimoine	3,04	3,10	2,98
F Sport Jeunesse	2,57	2,52	2,37
G Environnement et prévention des risques	20,59	20,66	20,05
H Aménagement et attractivité du territoire	5,76	6,16	6,43
I Réseau routier et mobilité	12,83	15,83	12,66
K Administration générale	139,50	138,16	141,73
L Pilotage et coordination	3,06	3,02	2,98
Total général	463,55	467,20	471,16

La mission **Autonomie** enregistrerait la plus forte progression soit 3 M€ ce qui porterait le budget de la mission à 116,3 M€. Les crédits 2019 intègrent l'impact de la poursuite de la Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) ainsi que les différents projets d'amélioration et de modernisation des conditions d'hébergement. Les dépenses du programme personnes âgées sont en hausse (+ 5 M€) notamment l'APA à domicile et les frais d'hébergement. Quant aux crédits du programme Personnes handicapées, ils diminueraient de 2 M€ et notamment la Prestation de Compensation du Handicap, le traitement des dossiers étant désormais effectué quasiment en intégralité en 4 mois, évitant donc des reports de charges d'un exercice sur l'autre.

Les crédits de la mission **Education** se stabiliseraient à 6,7 M€ dont 5,54 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges. L'engagement du Département pour le bon fonctionnement des collèges et l'éducation reste sensiblement identique à 2018.

La mission **Culture et patrimoine** s'établirait à 3 M€. Il s'agit de financer les actions de développement culturel, le fonctionnement des archives départementales et en particulier l'accompagnement des sites pôle du pays cathare.

La mission **Sport Jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Le budget prévu est de 2,4 M€ et serait quasi stable par rapport à 2018 (- 0,1 M€).

Les interventions du Département en faveur de l'**Environnement et prévention des risques** représenteront 20 M€ soit un niveau quasi constant à celui de 2018 (- 0,6 M€). L'essentiel des crédits est constitué de la contribution obligatoire au financement du SDIS, soit 14,5 M€, montant sensiblement identique à 2018. Près de 2,6 M€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels avec notamment les dépenses relatives au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Le programme eau (1,3 M€) concerne essentiellement la prévention des inondations avec le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Quant aux énergies renouvelables, les crédits dédiés seront légèrement supérieurs à 2018.

Les crédits de la mission **Aménagement et attractivité du territoire** s'élèvent à 6,4 M€. Les dépenses d'infrastructures d'intérêt départemental concernent le déploiement du Très Haut Débit avec la participation aux charges de structure portées par le SYADEN. Le programme Accompagnement des territoires est quasi stable par rapport à 2018.

Les crédits relatifs au tourisme avec la marque Pays Cathare, l'animation et la promotion de l'offre touristique s'établiront à 2,8 M€.

Le programme agriculture et pêche s'établit à 2,2 M€ dont 0,3 M€ au titre de la participation statutaire à l'Institution pour l'Aménagement du Barrage de Montbel. De plus, des crédits à hauteur de 0,5 M€ sont programmés pour poursuivre la promotion de la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle.

Quant au programme Inondations (0,5 M€), il permet le reversement des dons des collectivités, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 », sous forme de subventions de fonctionnement aux communes sinistrées.

Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** seront prévus à hauteur de 12,7 M€, en diminution de 3,2 M€ par rapport à 2018. Le programme Routes représente près de 9,2 M€ consacrés essentiellement à l'entretien et la gestion du réseau routier. Des crédits seront également inscrits comme chaque année pour faire face aux imprévus et intempéries. La baisse de 1,9 M€ concerne les dépenses au titre du Plan d'Intervention et de Convergence des Efforts (PICE) imputées, dorénavant, en section d'investissement. Les crédits du programme transport, réduits aux crédits nécessaires à l'exercice de la compétence maintenue au niveau du Département de transport des élèves handicapés, s'élèveraient à 2 M€. Par ailleurs, le Département va poursuivre la procédure de récupération de la TVA auprès de ses opérateurs de transports qui va donner lieu à une dépense de 1,4 M€ (contre 2,2 M€ en 2018) correspondant à la prise en charge de la taxe sur les salaires pour les années 2015 et 2016.

Le budget de la mission **Administration générale** progresserait d'environ 3,6 M€ pour se porter à 141,7 M€. L'évolution la plus significative est donc celle du programme Budget et finances de par le prélèvement au titre des fonds de péréquation des DMTO (3,3 M€) dont 1,2 M€ au titre du nouveau fonds de soutien interdépartemental (FSID). Le programme Ressources humaines connaîtrait une augmentation limitée à 1 M€ seulement avec la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux, le GVT et les mesures spécifiques (évolution en catégorie A des assistants familiaux et mise en œuvre du PPCR).

Les programmes « Systèmes d'information et télécommunications » et « Logistique et patrimoine » seront en légère diminution, dans le prolongement des efforts entrepris par le Département sur la réduction de ses frais de structure.

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** regroupe les fonctions liées au pilotage stratégique. Elle comprend aussi les indemnités des élus et la communication externe. Les crédits d'un montant de 3 M€ resteront globalement stables par rapport à 2018.

2.3. Une politique de ressources humaines adaptée aux enjeux du Département

La politique de ressources humaines de la Collectivité vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, tout en s'inscrivant dans la démarche globale de maîtrise budgétaire.

- *Effectifs*

Fin 2018, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2608 agents, dont 1947 agents titulaires, 133 agents contractuels sur emploi permanent, 148 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 380 assistants familiaux.

- *Dépenses de personnel*

Les dépenses de personnel globales, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élèvent pour 2018 à 120,7 M€. Les inscriptions budgétaires ont été exécutées à hauteur de 97,2% (par rapport au budget total de l'exercice).

La masse salariale 2018 s'établit quant à elle à 109,6 M€. Sur cet exercice, l'administration a respecté le pourcentage d'évolution des dépenses déterminé par les élus départementaux lors du vote du BP 2018, via une démarche d'allocation raisonnée des ressources entre services.

Il convient toutefois de préciser que les réformes statutaires nationales des carrières des agents publics (protocole dit « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération ») vont peser sur le budget 2019, notamment avec la poursuite des revalorisations indiciaires de tous les cadres d'emplois, et plus particulièrement dans la filière sociale, avec le passage des assistants socio-éducatifs en catégorie A. Aussi, l'effort de maîtrise de masse salariale devra être poursuivi en 2019, notamment via une contractualisation plus forte des moyens des directions et une gestion rigoureuse de la trajectoire des effectifs.

- *Temps de travail*

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail dès janvier 1999. En 2013, le temps de travail des personnels départementaux a été revu et augmenté de plus de 50 heures.

Le temps de travail des Structures accueil enfance, relevant de la Fonction Publique Hospitalière, a été révisé en 2018 afin d'adapter l'organisation aux prescriptions réglementaires prévues pour des métiers spécifiques, avec une mise en œuvre opérationnelle début 2019.

- *Formation*

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Les formations visant à améliorer les réponses aux usagers dans les différents champs de politiques publiques et à assurer la santé et la sécurité sont privilégiées dans ce cadre.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,5 M€, le Département entend réserver un peu plus de 0,5M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait ainsi maintenu à 1M€.

2.4. Un maintien de l'autofinancement

Au regard de l'évolution des prévisions de recettes (+ 10,2 M€ / budget 2018) et de celle des dépenses réelles (+ 4 M€), comme en 2018, le budget départemental ne devrait pas subir l'effet de ciseau qu'il a connu ces dernières années et notamment en 2017. L'autofinancement (ou épargne brute) est ainsi préservé à hauteur de 24,9 M€. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments prévisionnels. Il convient donc de l'appréhender avec prudence. Dans tous les cas, la stabilisation de l'épargne brute constitue un impératif.

Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de 0,9 M€ pour s'établir à 19,9 M€.

3. La reconstruction suite aux inondations, une priorité pour le Département

Dans un contexte financier contraint, le Département de l'Aude a toujours affirmé sa volonté de maintenir un niveau d'investissement important afin de soutenir l'économie audoise et préserver voire renforcer l'attractivité du territoire. Ainsi, les efforts menés en fonctionnement pour maîtriser les dépenses non contraintes sans dégrader le niveau de service rendu ont permis de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour mener à bien une politique volontariste en investissement. Des projets comme le Très Haut Débit, la reconstruction de trois collèges, le schéma d'accessibilité des services au public, le financement de bâtiments pour accueillir les centres médico sociaux ont pu voir le jour et participer au dynamisme du territoire. Aujourd'hui, le Département doit faire face à la reconstruction suite aux inondations mais reste pour autant fortement mobilisé et tourné vers l'avenir.

3.1. Des recettes propres d'investissement relativement stables

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 26,9 M€ (25,4 M€ en 2018).

Les dotations d'Etat d'un montant de 12 M€ sont en légère baisse (-1,4 M€) au vu des dépenses éligibles au FCTVA et de la dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui remplace la DGE.

Les subventions d'équipement et les recettes diverses à recevoir (14,9M€) progressent de 2,9 M€. Sont prévues des recettes de la Région (3 M€), de l'Etat (5M€) et des autres collectivités locales (0,9 M€) au titre des inondations.

3.2. Des investissements consacrés à la reconstruction du territoire

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) s'élèveraient à 89,2 M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en hausse de 0,7 M€ pour s'établir à 20,3 M€.

3.2.1. Equipements départementaux

❖ Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme 2019 baisserait par rapport à 2018 de 70,9 M€ pour atteindre 28 M€. Cette diminution s'explique en grande partie par le vote en 2018 d'autorisations de programme pour des dépenses récurrentes sur 5 exercices de 2018 à 2022, pour un montant de 24,4 M€. Cette baisse fait suite également aux 21 M€ d'autorisations de programme destinées aux inondations d'octobre 2018. Elle est aussi la conséquence d'un montant de 7,6 M€ d'autorisations de programme voté par anticipation en DM2 2018 sur le programme 2019 des Routes.

Les autorisations de programme relatives à la mission **Education** s'élèveraient à 1,2 M€, dont 0,97 M€ d'autorisations de programme concernant les travaux d'accessibilité des collèges.

La mission **Culture et patrimoine** afficherait une diminution en raison des autorisations de programme votées en 2018, couvrant quasi intégralement des achats récurrents, pour le développement des collections essentiellement. Sur les 85 000 € d'autorisations de programme, 60 000 € concernent des travaux sur l'Abbaye de Lagrasse et 20 000 € se rapportent à l'équipement en rayonnage des Archives.

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	AP BP 2018	AP Budget 2018	AP DOB 2019
D Education	14,89	15,39	1,17
E Culture et patrimoine	1,50	1,50	0,09
F Sport Jeunesse	6,21	6,21	0,00
G Environnement et prévention des risques	2,23	2,23	0,32
I Réseau routier et mobilité	30,10	58,20	25,46
K Administration générale	14,60	15,22	0,66
L Pilotage et coordination	0,01	0,01	0,19
Total équipements directs	69,54	98,75	27,89

La mission **Sport Jeunesse**, vu l'adoption d'autorisations de programme récurrentes 2018 pour le développement des équipements sportifs et de pleine nature, notamment des voies vertes, ne nécessite pas de nouvelles autorisations de programme en 2019.

Pour les mêmes raisons, les autorisations de programme de la mission **Environnement et prévention des risques** sont à la baisse. Sur les 322 500 €, un complément d'autorisations de programme de 249 000 € est sollicité pour les inondations d'octobre 2018 pour les vigies et les espaces naturels sensibles.

Les autorisations de programme de la mission **Réseau routier et mobilité** apparaîtraient en diminution également tout en restant à un niveau soutenu de près de 25M€, dont 8,2M€ pour la pérennisation du réseau et 5M€ au titre des inondations d'octobre 2018. Une autorisation de programme est également prévue pour le réseau départemental de 3^{ième}.

L'évolution à la baisse concernerait aussi la mission **Administration générale**, car pour l'essentiel il s'agissait d'autorisations de programme récurrentes votées en 2018. Les 0,66 M€ d'autorisations de programme nouvelles concernent les systèmes d'information et télécommunications.

L'autorisation de programme de 193 000 € de la mission **Pilotage et coordination** est relative à la refonte du site internet du Conseil Départemental.

❖ Crédits de paiement 2019

Le budget 2019 s'établit à 55,9 M€ contre 57,08 M€ en 2018, soit une baisse de 1,18 M€. Cette baisse concerne principalement les collèges (-3,18 M€), en lien avec le calendrier de réalisation des investissements programmés sur plusieurs exercices et les sites culturels (-1,79 M€) mais est compensée par la hausse sur la mission réseau routier et mobilité (+ 4,8 M€). En effet, une partie de la voirie départementale et des ouvrages d'art a été fortement dégradée lors des inondations d'octobre 2018 et le montant global des travaux s'élève à près

de 25 M€. L'année 2019 sera donc principalement consacrée à la reconstruction du réseau routier. Ainsi, ce sont près de 12 M€ qui sont prévus en 2019 au-delà des 25,8 M€ nécessaires pour couvrir les opérations engagées par ailleurs sur l'ensemble du territoire. Les travaux liés aux intempéries s'échelonnent donc en termes de réalisations sur 2018, 2019 et 2020.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT <i>(hors RAT, refin., résultat, réserves)</i>	BP 2018	Budget 2018	DOB 2019
D Education	11,88	12,05	8,87
E Culture et patrimoine	2,90	2,87	1,08
F Sport Jeunesse	1,25	1,24	0,97
G Env. et prév. des risques	0,48	0,50	0,62
H Aménag. attractivité du terr.	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	27,37	33,05	37,85
K Administration générale	6,91	7,31	6,42
L Pilotage et coordination	0,07	0,07	0,08
Total général	50,85	57,08	55,90

Les crédits de la **mission Education** d'un montant de 8,87 M€ concerneront la poursuite de la reconstruction du collège des Fontanilles à hauteur de 4,025 M€, le démarrage des travaux pour le collège Alain de 1,1 M€ ainsi que le programme d'accessibilité et la maintenance des collèges.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, les crédits de 1,08 M€ sont relatifs aux chantiers collectifs (0,27 M€), aux travaux de l'abbaye de Lagrasse (0,34 M€), au développement des collections (0,2 M€) et à la numérisation (0,14 M€).

La mission **Sport jeunesse** avec 0,97 M€ de crédits recouvre principalement les voies vertes pour 0,92 M€.

La mission **Environnement et prévention des risques** (0,62 M€) sera consacrée à la remise en état des espaces naturels sensibles (0,1 M€) et des vigies (0,15 M€) suite aux inondations ainsi qu'aux programmes traditionnels en matière de gestion des propriétés ENS.

La mission **réseau routier et mobilité** d'un montant de 37,85 M€ concerne principalement les inondations (12 M€), la pérennisation des chaussées et dépendances (10,38 M€), la rocade de Narbonne (4,9 M€) et la sécurisation du réseau (1,6 M€).

Enfin, la mission **Administration générale** se décline entre les systèmes d'information et de communication (2M€) et la logistique et patrimoine (4,4 M€ dont 2,18 M€ pour le CMS de Lézignan et 0,1 M€ pour les inondations).

3.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes et intercommunalités et des partenaires publics.

L'exercice 2019 sera consacré à l'aide aux communes pour la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018. Une autorisation de programme de 16,5 M€ ayant été votée en DM2 2018 pour celles-ci, il n'y aura pas de nouvelles autorisations de programme en 2019 hormis pour des projets déjà engagés.

❖ Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme 2019 s'élève à 20,93 M€ contre 44,17 M€ en 2018, soit une baisse de 23,24 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP BP 2018	AP Budget 2018	AP DOB 2019
A Enfance Famille	0,36	0,36	0,00
B Action sociale et insertion	1,40	1,41	0,70
C Autonomie	1,46	1,46	0,85
D Education	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	0,87	1,00	0,45
F Sport Jeunesse	0,77	0,70	0,19
G Environnement et prévention des risques	10,11	9,11	4,00
H Aménagement et attractivité du territoire	10,64	27,02	14,26
I Réseau routier et mobilité	2,79	3,10	0,49
Total subventions équipements	28,41	44,17	20,93

Les autorisations de programme 2019 concernent principalement :

- **mission Autonomie** : 0,85 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées qui se développe au travers des appels à projets.
- **mission Environnement et prévention des risques** : 4 M€ dont 1 M€ pour honorer les engagements en matière d'AEP et d'assainissement (0,5 M€ pour la Fédération des Distributions Publiques AEP de l'Aude et 0,5M€ pour les tranches finales d'opérations des communes de St Hilaire, Talairan). Une AP de 2,24 M€ est prévue également au titre du remboursement d'emprunt du SMDA actuellement programmé sur 14 ans mais en cours de discussion avec l'établissement.
- **mission Aménagement et attractivité du territoire** : 14,26 M€ dont 5 M€ correspondant à la part régionale pour les inondations de 2018, 5,2 M€ pour l'irrigation collective, 1,9 M€ pour le programme Aqua Domitia et 1 M€ pour le tourisme.

❖ Crédits de paiement 2019

Le montant des crédits de 2019 de 33,28 M€ permettra d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets 2019. La baisse des crédits par rapport à 2018 (5,69 M€) est répartie sur la quasi intégralité des missions mais principalement sur la mission environnement et prévention des risques (- 2M€) et la mission aménagement et attractivité du territoire (- 3,5 M€). La mission autonomie est quant à elle en hausse.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Subventions d'inv. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT <i>(hors RAT, refin., résultat, réserves)</i>	BP 2018	Budget 2018	DOB 2019
A Enfance Famille	0,72	0,50	0,21
B Action sociale et insertion	1,06	1,16	1,20
C Autonomie	0,78	0,78	1,13
D Education	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1,30	1,32	1,06
F Sport Jeunesse	0,58	0,65	0,59
G Env. et prév. des risques	10,33	10,33	8,33
H Aménag. attractivité du terr.	16,56	21,49	17,96
I Réseau routier et mobilité	3,00	2,67	2,75
K Administration générale	0,06	0,06	0,05
Total général	34,39	38,97	33,28

Les crédits de la mission **Enfance famille** d'un montant de 0,21 M€ concernent pour l'essentiel le financement de crèches.

La mission **Action sociale et insertion** connaîtrait une stabilité des crédits aux alentours de 1,2 M€. Il s'agit des aides dans le cadre de l'ANRU, l'aide à la construction et réhabilitation des logements.

Les crédits de la mission **Autonomie** progressent de 0,35 M€ et sont relatifs à l'aide à la construction des établissements et foyers pour personnes âgées et handicapées.

L'inscription de crédits pour la mission **Culture et patrimoine** (1,06 M€) concerne principalement l'aide aux communes en matière d'équipement culturel et les sites pôles du pays cathare.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** de 0,59 M€ sont consacrés aux équipements sportifs (0,43 M€) et aux itinéraires de pleine nature et voies vertes (0,16 M€).

Sont prévus au titre de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 8,33 M€, 5 M€ pour les subventions AEP et assainissement, 1,8 M€ pour la prévention des inondations (GEMAPI) et 0,7 M€ pour les subventions en annuité en faveur du SDIS.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** est la plus importante avec un montant total de crédits de 17,96 M€. Ainsi, 6,75 M€ sont prévus au titre des inondations, 5,1 M€ pour l'aide aux communes en matière de bâtiment public, de cœur de village,

d'équipements scolaires et des contrats d'agglomération. Concernant le Très Haut Débit, la subvention au Syaden pour 2019 est fixée à 1,8 M€ (3,2 M€ en 2018) et celle pour le port de Port la Nouvelle à 0,5 M€. Enfin, un crédit de 1,6 M€ est proposé pour l'agriculture et la pêche.

La mission **Réseau routier et mobilité** est quasi stable pour s'établir à 2,75 M€.

Quant à la mission **Administration générale**, les crédits d'un montant de 0,05 M€ portent sur l'aide à l'équipement du restaurant inter-administratif.

4. Vers une stabilisation du recours à l'endettement

Le Département poursuivra en 2019 une politique de gestion de la dette active et rigoureuse, afin de minimiser les coûts et maintenir une faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2018 à 186,7 M€. Il est réparti à 57,5 % en taux fixe et 42,5 % en taux variable.

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à « fixer » son encours : lors de la consultation 2018 pour la signature de 33,4 M€ d'emprunts, la part des prêts à taux fixe est de 54,6 % (16,4 M€) et 45,4 % pour les prêts à taux variable (17 M€).

Les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2018 était de 1,25 % seulement (1,41 % en 2017). La durée de vie résiduelle s'élève à 12 ans et 10 mois, en progression de 8 mois par rapport à 2017 en conséquence du relèvement en 2017 et 2018 du niveau d'emprunt. Enfin, l'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite « Gissler », est particulièrement faible, 100 % étant classé en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard des investissements 2019 orientés vers la reconstruction du territoire et la poursuite des programmes engagés notamment sur les collèges, le budget 2019 reposerait sur une prévision d'emprunt de 35 M€, soit un niveau équivalent à 2018. Le Département mobilisera le reliquat d'emprunt signé en 2018 auprès de la Banque Postale de 6,6 M€ et l'emprunt spécifique pour le THD.

Dans le même temps, le Département assumera une annuité en capital de 22,04 M€. Au total, l'endettement fin 2019 progresserait de 15,59 M€ pour s'établir à moins de 203 M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette, même si naturellement, face aux inondations, notre collectivité a dû recourir davantage au crédit.

5. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le **laboratoire vétérinaire départemental** qui disposerait d'un budget en légère augmentation (+ 69K€) par rapport au budget 2018 pour s'établir à 1,36 M€. En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines seraient stables. Les autres

crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont en légère baisse (- 11 K€). En investissement, les crédits seraient augmentés de 85 K€ par rapport au budget 2018 afin de réaliser des aménagements de locaux techniques pour le personnel. La participation d'équilibre du budget principal serait en augmentation de seulement 23 K€. Deux autorisations de programme sont sollicitées, dont une autorisation de programme récurrente de 54 K€ pour le matériel et outillage technique et une seconde pour 100 K€ qui permettra l'aménagement des locaux techniques du personnel.

Le second est le budget annexe du **service d'assistance technique en matière d'eau et assainissement** (SATESE) qui serait quasiment stable (- 11 K€). La section de fonctionnement connaîtrait une mince diminution de 5 K€ en lien avec les dépenses relatives à l'activité du budget annexe. A noter, toutefois, une légère progression des crédits dédiés aux ressources humaines. La section d'investissement, hors crédits non affectés, serait en baisse de 6 K€. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en augmentation de 47 K€. Deux autorisations de programme sont sollicitées, dont une autorisation de programme récurrente de 68 K€ pour le matériel et outillage technique et une seconde pour 13 K€ qui permettra le renouvellement d'un véhicule.

Un seul budget annexe concerne désormais la mission Réseau routier et mobilité en raison de l'intégration, à compter de l'exercice 2018, du budget annexe du laboratoire routier dans le budget annexe du parc départemental.

Le budget annexe du **parc départemental et laboratoire routier** présentait en 2018 un budget de 11,86 M€. Il serait en 2019 de 12,06 M€ en progression de 0,2 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient globalement stables à hauteur de 6,48 M€, les dépenses d'intervention (3,83 M€) et de fonctionnement (2,65 M€) étant maîtrisées. Les dépenses d'investissements seraient de 1,24 M€, pour l'acquisition de matériel roulant et d'outillage principalement et de 0,9 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment et divers travaux sur le patrimoine immobilier du Parc. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en hausse d'environ 0,07 M€, en raison de la baisse des recettes issues de l'activité du Parc qui n'est compensée qu'en partie par la baisse des dépenses de fonctionnement. Le projet de budget intègre le renouvellement des autorisations de programme récurrentes destinées à l'acquisition de matériels roulants et non roulants ou encore à du mobilier de bureau. Ces dernières s'élèvent à 4,48 M€.

Quant au budget annexe de la **structure accueil enfance (SAE)**, ce dernier est rattaché à la mission « enfance famille ». Il a été créé au 1^{er} janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux. Il connaîtrait une diminution de 0,7 M€ pour s'établir à 7,6 M€. La baisse observée en section d'exploitation (- 0,3 M€) concernerait principalement les crédits relatifs aux ressources humaines (- 0,2 M€) avec une stabilisation des effectifs depuis l'année 2018 et ceux en lien avec l'activité de la SAE dont les frais de transport et d'honoraires d'intervenants médicaux (-0,1 M€). La section d'investissement afficherait également des crédits moindres (- 0,4 M€) par rapport à 2018. En effet, l'acquisition d'une maison d'accueil pour les mineurs non accompagnés était envisagée en 2018. Pour le moment, ce projet est toujours en cours d'étude. De plus, les SAE s'étant dotées des véhicules nécessaires en fin d'année 2018, les crédits demandés pour ces achats sont revus à la baisse (- 0,1 M€).

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département serait en recul de 1,3 M€ pour s'établir à 5,6 M€.

6. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2019 sur la base des éléments suivants :

- Maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti pour la huitième année consécutive,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,
- Mobiliser les efforts du Département pour la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018,
- Poursuivre les engagements structurants portés par notre collectivité pour participer au développement du territoire et accompagner les populations,
- Engager une démarche de stabilisation de l'emprunt et conserver nos capacités d'engagements à moyen terme.

Ce sont ces orientations dont je vous propose de débattre.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Inondations octobre 2018

INVESTISSEMENT

	Montant total estimé	Echéancier		
		Réalisé 2018	DOB 2019	2020 et suivants
AMA - Fonds communes solidarité audoise	1 500 000,00	-	750 000,00	750 000,00
Aides aux communes (dont part Région 5M€)	20 000 000,00	5 150 100,00	6 780 000,00	8 069 900,00
Voirie et patrimoine départemental	31 249 000,00	5 064 556,68	12 749 000,00	13 435 443,32
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	52 749 000,00	10 214 656,68	20 279 000,00	17 255 343,32

* Le fonds communes solidarité audoise est géré en partenariat avec l'Association des maires de l'Aude (AMA) à destination des communes sinistrées. Il prend en charge la partie des biens mobiliers assurables non couverte par les assurances et les dépenses de fonctionnement de 1ère urgence.

* Les subventions versées aux communes devraient se répartir sur les exercices 2018 à 2021. Elles intègrent la part versée par le Département pour le compte de la Région à hauteur de 5 M€.

* Les travaux concernant les équipements propres du Département devraient s'échelonner sur les exercices 2018 à 2020.

Dons des collectivités	5 321 484,65
Avance Région pour les communes	5 000 000,00
Subvention Région pour le Département	5 000 000,00
Avances Etat pour le Département	5 315 900,00
Subventions Etat pour le Département	NC
TOTAL RECETTES	20 637 384,65

Le montant définitif d'aide de l'Etat ne sera connu qu'une fois déterminées les attributions du Fonds de solidarité pour événements climatiques

FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2018	DOB 2019
Fonds de secours extrême urgence	782 900,00	20 000,00
AMA - Fonds communes solidarité audoise	364 033,74	500 000,00
SDIS	145 000,00	
Voirie et patrimoine départemental	414 409,70	108 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 706 343,44	628 500,00

Dons pour les personnes sinistrées	163 068,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	163 068,00